

Rapport de présentation du budget primitif 2026 de la commune de Flamanville

Préambule :

Ce présent rapport décrit et analyse le budget de la commune de Flamanville pour l'année 2026.

Il présente les inscriptions budgétaires de l'année à venir ainsi que ses orientations.

Ce document a fait l'objet d'une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport définitif rendu en 2025. Afin de s'aligner sur les recommandations de ce rapport, ce budget est voté en suréquilibre afin de prendre en compte la véracité des revenus exceptionnels de la commune et ainsi d'afficher un caractère plus « sincère » des dépenses de la commune.

1. Le suréquilibre budgétaire :

L'article L. 1612-4 du Code général des Collectivités Territoriales précise que : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Cependant, l'objectif d'un budget communal est de refléter une image fidèle et sincère de son patrimoine.

Ainsi, en accord avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), le principe généralement admis d'un budget équilibré et sincère est remis en question sur le fondement des ressources « exceptionnelles de la commune ».

Ce principe qui peut sembler inébranlable pour les communes, devient paradoxal pour Flamanville. Ainsi la CRC statue sur une prééminence du principe de sincérité sur celui de l'équilibre.

Cette décision s'inscrit donc dans un plan d'action permettant de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

2. Rappel du CFU 2025 :

Section de fonctionnement :

A- Dépenses	35 343 413.76
B- Recettes	57 145 786.40
C- Résultat de l'exercice 2025 (B-A)	21 802 372.64
<i>D- Reprise excédent antérieur cumulé (R002)</i>	<i>65 456 997.77</i>
E- Résultat 2025 à affecter en 2026 (C+D)	87 259 370.41

Section d'investissement :

F- Dépenses	4 657 049.18
G- Recettes	4 869 917.95
H- Résultat de l'exercice 2025 (G-F)	212 868.77
<i>I- Reprise excédent antérieur cumulé (R001)</i>	<i>1 701 968.58</i>
J- Résultat 2025 à reporter en 2026 (H+I)	1 914 837.35

K- RAR 2025 Dépenses reporté en 2026	4 934 604.99
L- RAR 2025 Recettes reporté en 2026	88 956.00
M- Total des RAR 2025	- 4 845 648.99

Le résultat net de l'exercice 2025 est égal à :

Excédent de fonctionnement (E)	87 259 370.41
Déficit d'investissement (J-M)	- 2 930 811.64
Résultat net 2025	84 328 558.77

3. Report des Résultats sur le budget 2026 :

Résultat de fonctionnement	
A - Excédent Exercice 2025	21 802 372.64
B - Excédent Exercice 2024	65 456 997.77
C- Résultat à affecter (A + B)	87 259 370.41
Solde d'exécution d'investissement	
D - Excédent Exercice 2025	1 914 837.35
E - Restes à réaliser 2025 (Recettes - Dépenses)	- 4 845 648.99
F - Besoin de financement (D + E)	2 930 811.64
Affectation au BP 2026	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	2 930 811.64
Report en fonctionnement R 002	84 328 558.77
Report en investissement R 001	1 914 837.35

4. Budget Primitif 2026 :

a) Synthèse :

	BP 2025 (voté)	CFU (réalisé) 2025	Crédits de report	BP 2026
<i>Fonctionnement</i>				
Dépenses	121 332 070.51 €	35 343 413.76 €	0	52 896 671.60 €
Recettes	121 332 070.51 €	122 602 784.17 €	0	136 320 026.89 €
<i>Investissement</i>				
Dépenses	18 901 655.91 €	4 657 049.18 €	4 934 604.99 €	20 075 006.33 €
Recettes	18 901 655.91 €	6 571 886.53 €	88 956 €	20 075 006.33 €

b) Les chapitres essentiels :

Fonctionnement : dépenses			
Chapitre 11	Charges à caractère général	5 628 014 €	Comprend les factures de gestion courante : eau, électricité, gaz, outillage, habillement, etc.
Chapitre 12	Charges de personnel	2 077 324 €	Personnel titulaire et contractuel.
Chapitre 14	Atténuation de produits	29 909 336 €	Ponction et compensation des recettes fiscales.
Chapitre 23	Virement à la section d'investissement	13 694 798.41 €	Auto-financement des projets.
Fonctionnement recettes			
Chapitre 70	Produits de services	145 640 €	Recettes propres de la commune
Chapitre 73	Impôts et taxes	927 082 €	DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) et DSC (dotation de solidarité communautaire)
Chapitre 731	Fiscalité locale	27 706 715 €	Fiscalité EPR et CNPE
Chapitre 74	Dotations et participations	21 807 031.12 €	Compensation du chapitre 14
Chapitre 75	Autres produits de gestion	1 390 000 €	Revenu des immeubles

Détail des dépenses d'investissement		
Article	Désignation	Montant
1641/16449	Remboursement du capital	339 061,53 €
41	Travaux en régie	378 841,81 €
2031	Frais d'étude	2 533 957,22 €
2033	Frais d'insertion	10 256,79 €
20 421	Subvention personnes de droit privé	28 000 €
2046	AC d'investissement	35 330 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	106 752 €
21 328	Constructions autres bâtiments privés	246 977 €
21 351	Installations agencement et aménagement de bâtiments publics	2 138,4 €
21 352	Installations agencement et aménagement de bâtiments privés	325 000 €
21 532	Réseaux d'eaux usées	6 500 €
21 533	Réseaux câblés	6 500 €
21 538	Autres réseaux	30 000 €
21 5731	Matériel roulants voirie	89 000 €
21 5738	Autre matériel et outillage de voirie	14 500 €
21 58	Autres installations matériel et outillages techniques	287 732,87 €
21 621	Biens historiques et culturels	6 566 €
21 831	Matériel de bureau et informatique scolaire	3 000 €
21 838	Autre matériel de bureau et informatique	41 365,2 €
21 841	Mobilier scolaire	6 054,57 €
21 848	Autre mobilier	54 607,94 €
21 88	Matériels autres	141 053 €
2312	Agencement et aménagements de terrains	1 050 000 €
2313	Constructions	11 700 651,9 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 245 373,2 €
2745	Avances remboursables	379 586 €
Total		20 075 006.33 €